

RÉACTIONS OFFICIELLES

ANNEXE E

marchands qui devaient être faits prisonniers se trouvaient en captivité.] "Quoi qu'il en soit, poursuit-il, l'emploi d'un marin est de nature permanente, à l'abri des exigences de la guerre, et le besoin de réadaptation de ces hommes ne se compare absolument pas à celui des militaires qui se sont engagés pour la durée des hostilités." [En juin 1948, le ministère des Transports annonçait que la marine marchande ne pouvait offrir de travail qu'à 4 000 des 10 000 marins.] M. Johnson, dont les propos sont souvent cités de nos jours, représentaient sans doute bien les armuriers et les législateurs, mais il donnait certainement une fausse idée de la condition des marins marchands.

20. Des marins marchands faits prisonniers au cours de la guerre et qui n'avaient donc pas pu se joindre à un dépôt d'équipage lorsque ces derniers ont été créés en septembre 1941, se sont vu répondre, quand ils ont voulu retourner en mer, qu'il était trop tard pour demander leur adhésion et que, par conséquent, ils n'étaient plus admissibles à un emploi dans la navigation. Heureusement, certains employeurs passèrent outre aux intentions officielles.

21. Les officiers radio, principales cibles des navires de course ennemis, furent les premières victimes du temps de paix. Ils se sont vite trouvés en surnombre étant donné qu'un seul officier radio par navire était maintenant suffisant alors que la